

### Calendrier et procédures de pré-orientation vers les EGPA pour l'école primaire

PERIODES	ETAPES	INFORMATIONS ET OUTILS
1 <sup>ère</sup> année du cycle de consolidation (CM1)	Informations aux responsables légaux de l'élève sur une éventuelle pré-orientation.	
2 <sup>ème</sup> année du cycle de consolidation (CM2)  1 <sup>er</sup> TRIMESTRE	<p><b>Bilan psychologique avec données psychométrées</b></p> <p>Réunion de l'équipe éducative</p> <p><b>Recueil de la fiche entretien préalable de la famille</b> pour autoriser la constitution du dossier</p> <p><u>Envoi de la fiche à la CDOEA via le bureau numérique du directeur et conserver la version originale avec les signatures des responsables légaux pour les écoles publiques</u></p>	<p><i>Compte rendu d'équipe éducative</i></p> <p><i>Imprimé d'entretien préalable</i> <i>Annexe 0 école</i></p> <p><i>Le document est aussi sur le site de la DSDEN pour l'enseignement privé</i></p>
2 <sup>nd</sup> TRIMESTRE	<p><b>Constitution du dossier</b> qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un PPRE</li> <li>▪ La fiche « renseignements scolaires »</li> <li>▪ Les évaluations CDOEA –joindre le livret élève et les grilles d'évaluation. Des travaux d'élève significatifs <b>sélectionnés</b>.</li> <li>▪ Le bilan psychologique étayé par <b>des évaluations psychométriques</b></li> <li>▪ Fiche <b>AVIS sur la pré-orientation</b> <b>Pour des raisons de confidentialité, transmission du dossier sous forme papier par le directeur à L'IEN de circonscription qui formule un avis circonstancié.</b></li> </ul> <p><b>Envoi du dossier (par l'IEN) à la CDOEA avant : le mercredi 28 février 2024</b></p>	<p><i>Annexe 1 : Composition du dossier</i></p> <p><b>Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être examiné par la CDOEA</b></p>
Fin MARS	<b>Proposition de pré-orientation</b> par la CDOEA	<i>L'avis de la CDOEA est adressé par courrier aux responsables légaux L'école en est informée par courriel</i>
MAI	<p><b>Si accord de la famille</b> pour la pré-orientation <b>Affectation</b> (dans la mesure des places disponibles) (procédures AFELNET)</p> <p><b>Si refus de la famille ou de la CDOEA:</b> Passage en classe de 6<sup>ème</sup> ordinaire</p>	<p><i>Courrier aux responsables légaux par l'établissement d'accueil</i></p> <p><i>Courriel aux établissements</i></p>